



PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  
 22 DEC. 2009  
 DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  
 22 DEC. 2009 3  
 D.F.M.E - Bureau de la Logistique  
 Section Courrier

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉQUIPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
 en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat  
 28 DEC. 2009  
 DDDA/Direction

**DRIRE**  
 Ile-de-France

Paris, le **18 DEC. 2009**

N/REF : APE/BBR/1301-09

Le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement

D.D.A. 12-197  
 BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
 30 DEC. 2009  
 PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  
 22 DEC. 2009  
 D.A.T.E.D.E  
 Bureau de l'Environnement  
 et des Installations Classées

à

Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis  
 Direction du développement durable  
 et de l'aménagement

A l'attention de Monsieur Vincent DEMANGE  
 Chef du bureau de l'environnement

**AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

**OBJET : INSTALLATIONS CLASSÉES – DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER**

**DEMANDEUR : AUBER METAUX**

**ADRESSE / COMMUNE : 56-58, rue Villebois-Mareuil 93300 Aubervilliers**

**REF. :** Demande d'autorisation d'exploiter en date du 9 septembre 2009, complétée le 10 novembre 2009.

**1. Présentation du demandeur, de son projet et du contexte de la demande**

Suite au dépôt d'un permis de construire pour la rénovation des bâtiments du site (réfection et extension des toitures), il a été constaté que la société Auber Métaux exploitait au 58, rue Villebois Mareuil à Aubervilliers, des installations de récupération de déchets de métaux sans autorisation depuis 2005.

La société SFIR avait été autorisée pour cette activité sur le site le 4 novembre 1996 et pour une durée maximale de 5 ans mais n'avait pas sollicité de prolongation ni réalisé de déclaration de cessation et il n'y avait pas eu de déclaration de succession de la part d'Auber Métaux.

Auber Métaux exploite également des activités de récupération de métaux sur la commune de Saint-Denis pour lesquelles elle a fait l'objet de sanctions pour défaut d'autorisation en mars 2008.

.../...

Ressources, territoires, habitats et logement  
 Énergie et climat  
 Développement durable  
 Prévention des risques  
 Infrastructures, transports et mer

**Présent pour l'avenir**

Tél : 33 (0)1 44 59 48-83 – fax : 33 (0)1 44 59 47 19  
 10, rue Crillon  
 75194 PARIS CEDEX 4



La société Auber Métaux a transmis le 11 septembre 2009 en préfecture de Seine-Saint-Denis une demande d'autorisation d'exploiter des installations de récupération de déchets de métaux pour son site du 58, rue Villebois Mareuil à Aubervilliers, afin de régulariser ses activités.

Le projet concerne l'aménagement du site actuel avec extension des surfaces de stockage à un deuxième bâtiment et la couverture des stockages existants. Le site dispose également d'un bâtiment de bureaux avec des locaux sociaux en étage.

L'exploitant sollicite l'autorisation d'exploiter pour une surface de stockage de 778 m<sup>2</sup> et une quantité maximale de métaux stockés de 50 tonnes et un transit annuel d'environ 1100 tonnes.

Le site ne réceptionne que des déchets métalliques. Les déchets seront stockés sur des zones étanches et couvertes, dans des bennes ou des bacs en fonction de leur nature.

Il n'y a pas d'autres activités à risque, pas de découpage ou d'usinage, ni de stockage de matières combustibles et les déchets dangereux, souillés ou les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) ne sont pas acceptés.

Un stockage de gasoil en cubitainer de 1000 l est placé dans le coin sud-est du site pour l'alimentation du chariot élévateur.

## 2) Étude d'impact

### 2.1 État initial

Le site est situé en zone mixte d'activités et d'habitations. Il est délimité par les rues Heurtault, du Tournant et Villebois Mareuil.

Les bâtiments mitoyens sont des habitations ou des activités (établissement funéraire) et le groupe scolaire le plus proche est à environ 200 m. Le dossier signale la présence à moins de 100 m d'une autre société de récupération de ferraille (Costella).

Il n'y a pas de zone naturelle protégée ni de sites classés à proximité. Il n'y a pas de captage d'eau potable identifié dans le périmètre et le canal de Saint-Denis se trouve à environ 50 m du site.

*Compte tenu de la situation du site dans une zone urbanisée avec un historique industriel, l'analyse est proportionnée aux enjeux de la zone d'étude.*

### 2.2 Évaluation des impacts

Les principaux impacts identifiés concernent la pollution et les nuisances sonores.

**Pollution.** Il n'y a pas de produits polluants stockés sur le site en dehors des produits de maintenance du chariot de manutention et de la cuve de fioul de 1000 l sur rétention destinée à son alimentation.

**Bruit.** Des mesures de bruit ont été réalisées le 13 mai 2009 sur les activités existantes. Le dossier conclut à une conformité des installations mais avec des résultats égaux voire légèrement supérieurs aux limites réglementaires.

**Trafic.** Le trafic routier dans la situation actuelle est estimé à 2 mouvements de camion par jour vers les centres de valorisation et environ 30 mouvements par jour de livraisons par les clients. Les horaires de fonctionnement sont de 8-12 h et 13-17 h 30 du lundi au jeudi et 8-12 h et 13 h 30-16 h le vendredi.

.../...

*Par rapport aux enjeux identifiés, le dossier présente une bonne analyse des impacts du projet sur les différentes composantes environnementales.*

### **2.3 Mesures d'évitement, de suppression, de réduction, de compensation**

Par rapport aux enjeux présentés ci dessus, les principales mesures d'évitement, de suppression, de réduction ou de compensation sont :

**Pollution.** L'ensemble des stockages sera fait sur dalle étanche et sous bâtiment. Les déchets seront stockés dans des bennes ou des bacs étanches. Les déchets souillés ou contenant des produits dangereux ne sont pas admis sur le site.

Le stockage de fioul est placé sur rétention.

Le site est équipé d'un séparateur d'hydrocarbure avec curage annuel et la mise en place d'un dispositif d'isolement des réseaux est prévue.

**Bruit.** Les mesures de bruit réalisées sur la situation actuelle ont conclu à la conformité des installations. De nouvelles mesures seront réalisées à la mise en place de l'extension.

*Au vu des impacts réels ou potentiels identifiés, l'étude présente des mesures pour supprimer, réduire et compenser (si besoin) les incidences du projet, cohérentes avec l'analyse de l'environnement.*

### **2.4 Conclusion concernant l'étude d'impact**

*Le dossier a abordé les différents aspects de manière proportionnée aux enjeux.*

## **3) Étude de dangers**

### **3.1 Identification et caractérisation des potentiels de dangers et de leurs conséquences**

**Risque incendie.** Il n'y a pas de stockage de matières combustibles sur le site à l'exception de quelques emballages cartons et plastiques et du stockage de fioul destiné au chariot de manutention.

Seul le scénario incendie du stockage de fioul a été retenu dans l'étude de danger. Il n'a pas fait l'objet d'une modélisation, le risque étant jugé faible mais la zone d'effet thermique estimée est comprise dans l'enceinte de l'installation.

**Déversement accidentel.** Le risque de déversement concerne essentiellement le stockage de 1000 l de fioul. Il n'y a pas d'autres risques significatifs identifiés, les polluants présents sur le site sont limités et il n'y a pas de déchets dangereux.

*Les potentiels de dangers des installations sont correctement identifiés et caractérisés. L'étude de danger est proportionnée aux enjeux et au potentiel de danger.*

### **3.2 Réduction du risque**

**Risque incendie.** Le site sera équipé de 7 extincteurs, un appareil incendie est implanté au 14, rue des Heurtault et un autre au 174 bis boulevard Félix Faure.

Les toitures sont incombustibles et les installations seront isolées des tiers par des murs en parpaing de degré coupe feu 4 heures.

.../...

**Déversement accidentel.** Les éventuels déversements accidentels et les eaux d'extinction incendie seront contenus sur le site par une vanne d'isolement. Des produits absorbants seront disponibles pour les petits incidents.

*Les mesures proposées permettent de contenir et de maîtriser les risques et de contenir les effets d'accident sur le site.*

### **3.3 Conclusion concernant l'étude de dangers**

*Les différents potentiels de danger ont été examinés par l'étude et les mesures proposées pour les scénarios retenus permettent de contenir les effets dans le périmètre de l'établissement.*

Pour le Préfet de Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris, et par délégation,  
Pour le directeur empêché,  
Le Chef du service régional  
de l'environnement industriel



Antoine PELLION